Règlement d'ordre intérieur de l'école de musique « Casino de Vivegnis »

Inscriptions aux cours

Les inscriptions passent par la plateforme www.domido-ecole.be
Les parents d'élève mineur doivent créer leurs comptes avec les infos demandées dans les différents champs.
Les inscriptions peuvent se prendre tout au long de l'année scolaire suivant les disponibilités.
Les parents d'enfants jusqu'à 14 ans bénéficient d'une attestation fiscale, il est donc important de mentionner toutes les infos demandées dans le parcours d'inscription afin de créer l'attestation fiscale.

Présences aux cours

La participation active et régulière aux cours de musique est conseillée. En cas d'empêchement de l'élève, le cours sera perdu sauf si le professeur de cours individuel est prévenu au moins la veille, auquel cas, le cours pourra être reporté, à raison de maximum 2 reports sur l'année scolaire.
Nos professeurs sont aussi des musiciens, il peut donc arriver qu'un concert ou une autre cause empêche le professeur d'assumer ses cours. En cas d'empêchement du professeur, celui-ci préviendra ses élèves au plus tôt et reportera le cours à la meilleure convenance des deux parties.

Congés – nombre de cours

Les congés scolaires et jours fériés légaux sont respectés au Casino de Vivegnis. Certains cours pourront être suspendus afin de totaliser les 30 semaines de cours d'instrument sur l'année. Pour les dates précises de congés (hors congés scolaires habituels), se référer aux informations distribuées aux élèves ou envoyées par mail.

Abandon

Si un élève arrête les cours, aucun remboursement ne pourra être réclamé. Il est par contre possible de changer de cours d'instrument/chant ou de professeur en cours d'année, selon les disponibilités horaires du moment.

Assurance - responsabilité

L'élève est couvert pour les accidents survenus pendant les cours. Lorsqu'un accident survient, l'élève est tenu de le déclarer immédiatement à la Direction (casinodevivegnis@gmail.com ou 0474 28 11 12).
La Direction décline toute responsabilité en cas d'accident ou incident en dehors des heures de cours suivies par l'élève, et en dehors de l'établissement.
Dans ce cadre, les parents doivent obligatoirement venir chercher leurs enfants dans le couloir d'accueil de l'école.

Présence des parents aux cours

Les parents ne sont pas autorisés à accompagner l'élève pendant les cours ou ateliers, sauf pour les ateliers d'éveil musical des tout petits, et sauf exception accordée par la Direction ou le professeur.
Un couloir d'accueil convivial permet aux parents et fratries de patienter. Des livres et un tableau à craie sont à disposition.

Contacts

Il n'y a pas de secrétariat à l'asbl Do Mi Do, tous les contacts sont gérés par Geoffrey Godin, Directeur (casinodevivegnis@gmail.com ou 0474 28 11 12) ou Bruno Bailly (BrunoCasinoVivegnis@pm.me ou 0486 35 49 09) – merci de privilégier les contacts par mail.

Concerts

Les élèves seront préparés à jouer en concert. 3 périodes de concerts sont proposées chaque année pour tous les niveaux et instruments/chant (fin novembre, fin mars et fin juin). Les dates de concerts sont communiquées aux élèves en début d'année scolaire. La participation aux concerts n'est pas obligatoire mais vivement conseillée, car ces concerts mettent nos élèves et nos professeurs en valeur dans des conditions dignes de concert professionnel. C'est aussi un moment convivial entre élèves, familles et professeurs dans notre salle de concerts du Casino de Vivegnis.

Tournée musicale des groupes d'ados

Depuis 2022, l'asbl Do Mi Do organise une tournée musicale dans le Hainaut, avec les groupes d'ados (cours de groupe musical). Cette tournée fait partie intégrante du cursus de ce cours et est donc obligatoire (sauf dérogation spéciale). Les dates, prix (calculé au plus bas) et modalités pratiques sont communiquées aux élèves des cours de groupe en temps voulu. Cette tournée a lieu à priori durant le congé de détente (Carnaval) et dure 5 jours.
Cette tournée musicale met en valeur nos élèves des groupes d'ados dans une très bonne ambiance.
Certains concerts des groupes d'ados sont également à prévoir, avec participation obligatoire (sauf dérogation spéciale).

Parking

Afin d'éviter toute gêne de voisinage, les voitures seront garées uniquement aux emplacements autorisés (et non sur les trottoirs ou dans le carrefour face à l'école). Un parking public est disponible 200M après l'école de musique en continuant la rue des Anciens Combattants sur la droite, le long d'une grande plaine verte avec plaine de jeux. Attention que certains voisins peuvent appeler les services de police en cas de non-respect des places de parking.

Paiement des cours

Les cours suivis sont payables par trimestre au début de chaque période de cours. La Direction se réserve le droit de suspendre les cours aux élèves en retard de paiement, soit après 2 cours non payés. Seule une dérogation accordée par la Direction peut donner droit aux paiements différés ou étalés. Les périodes de trimestres sont les suivantes : de septembre à début décembre, de début décembre à mi-mars, de mi-mars à fin juin. Tout trimestre entamé est dû dans sa totalité, quelle que soit la date d'arrêt des cours. En cas de nécessité, des cours « à distance » peuvent être organisés par les professeurs, au même titre que les cours en présentiel.

Retard de paiement

Après un 1er rappel envoyé par mail ou SMS, des frais administratifs de 25 eur peuvent être réclamés dès le 2ème rappel (par mail ou SMS).

Cotisation annuelle

Une cotisation annuelle de 10 euros est exigée par l'asbl Do Mi Do pour l'affiliation. Cette cotisation donne accès gratuit aux concerts d'élèves organisés par l'asbl, et permet de couvrir les frais d'assurance. Cette cotisation est payée pour l'année scolaire en cours, quel que soit le moment du paiement.

Location d'instruments

L'asbl Do Mi Do propose en location quelques instruments de musique : guitare (classique et électrique), piano digital, batterie, violon, sur demande et selon les disponibilités.

Droit à l'image

Par l'inscription à l'école et l'acceptation de ce règlement, l'élève et ses parents acceptent la captation et la diffusion de photos ou vidéos le représentant ; diffusion sur tout support (site internet, publicités, presse etc.). Si vous ne souhaitez pas que l'image de votre enfant ou de vous-même soit utilisée, merci de le faire savoir par mail à la Direction.